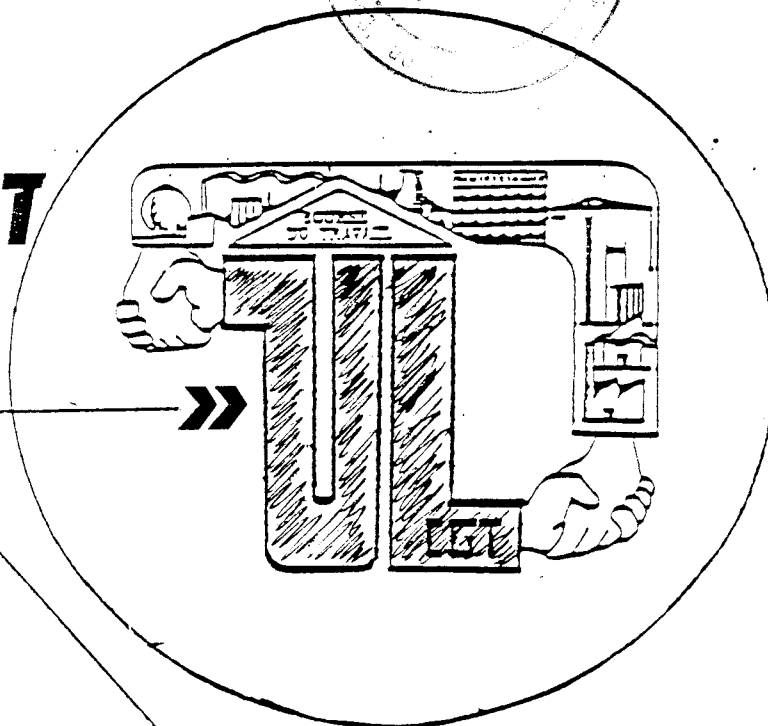


**EN DIRECT  
AVEC  
LES**



**⇒ COLLECTIFS  
ELECTORAUX**

Sommaire

- . Renforcement
- . Propagande
- . Calendrier électoral
- . Collectifs électoraux
- . Moyens financiers
- . VO
- . Formation des Candidats
- . Questionnaire

# RENFORCEMENT CGT

## *RIEN DE PLUS IMPORTANT, EST-CE VRAIMENT LE CAS PARTOUT ?*

Dans quelques semaines nous allons être à la fin du 1er semestre 83 et la Confédération, chacune de nos Organisations (Syndicats, U.L., U.D., Régions, Fédérations) se livreront, à cette occasion, à un examen complet de l'état réel des forces organisées (cartes placées, timbres réglés), de l'influence de la C.G.T. en fonction des élections professionnelles ayant pu avoir lieu, de la diffusion de la presse syndicale et particulièrement de "LA VO". Ce bilan de santé complet est indispensable.

Il doit être fait avec soin, chacun mesurera le résultat de ses efforts. Ceux-ci seront positifs ou au contraire souligneront les lacunes et insuffisances. Chaque direction syndicale puisera dans cette photographie d'ensemble, à son niveau, les éléments d'information et de réflexion lui permettant de continuer la bataille, en prenant appui sur la réalité.

Ce bilan, qui aura son importance, chacun le comprend, à l'échelle du pays, sera le reflet de ce que nous aurons réussi à faire bouger depuis le début de l'année. Rien n'est plus important, car c'est une des conditions essentielles pour avancer sur la bonne voie : PROUVONS-LE !

### CHAQUE SEMAINE

par la poursuite des tournées de "visites" systématique des Syndicats de la localité, du département, de la Fédération. 3.130 Syndicats ont ainsi fait le point et pris des décisions parce que des Membres des directions d'U.D. ont joint l'acte à la parole en se rendant dans les entreprises ces dernières semaines. Pour quelques-uns de ces Syndicats, c'était la première fois qu'ils voyaient un dirigeant syndical extérieur à leur entreprise. Nous avons près de 19.000 Syndicats. Il y a de quoi faire ..., le temps presse, et la situation ne permet aucun relâchement !

### CHACUN PREND SES RESPONSABILITES !

Le Bureau Confédéral et tous les Collaborateurs des différents secteurs confédéraux vont y contribuer une nouvelle fois, fin mai, début juin, avec les U.D. et U.L. de la Région parisienne. Ce sera la "4ème tournée" depuis le début de l'année. Les Fédérations et les U.L. commencent à faire de même. C'est payant, il est possible de généraliser cette démarche dans l'ensemble de la C.G.T..

### LES SUJETS DE DISCUSSION ET D'INTERVENTION NE MANQUENT PAS !

L'activité syndicale prend ses origines dans la situation sociale, dans les conditions de vie et de travail des salariés. Il faut parler franchement de tous les problèmes que cela pose, des questions contradictoires qui apparaissent, des opinions différentes qui s'expriment entre syndiqués sur toutes les questions qui intéressent et concernent les travailleurs. Celles du pouvoir d'achat, de l'emploi, de l'utilisation des droits nouveaux, de l'efficacité des mesures gouvernementales ne sont pas des moindres.

L'essentiel c'est de ne pas perdre le fil conducteur : *la tâche essentielle du Syndicat est de défendre les revendications des travailleurs, de briser l'isolement, combattre l'individualisme, rassembler pour mieux intervenir collectivement et être plus efficace.* Pour pouvoir faire cela il **FAUT EXISTER SYNDICALEMENT** et **PESER UN BON POIDS**. Pas d'autre moyen que d'avoir de nombreux adhérents et à jour de leurs cotisations.

C'est de tout cela qu'il faut discuter dans le Syndicat, et de bien d'autres choses encore qui s'y rattachent, après quoi des décisions doivent être prises, des tâches réparties.

Et quand cela ne va pas, il faut se le dire ouvertement et ne pas craindre de faire connaître nos problèmes aux travailleurs, c'est avec eux que nous les résoudrons !

\* \*

# PREMIER APERÇU sur la PROPAGANDE dans la BATAILLE des ELECTIONS

Le Secteur Propagande, après le C.C.N. et la Conférence Nationale sur la Sécurité Sociale, est aujourd'hui en mesure :

- 1) de mettre en chantier certains matériels ;
- 2) de communiquer les grandes lignes de son plan de propagande aux U.D. et à toutes les organisations concernées par la campagne, aux fins d'harmoniser toutes nos initiatives respectives et de les concevoir en termes de complémentarité.

La campagne pourra s'articuler en trois phases dans le temps, avec des points d'appui correspondant à des supports précis.

## 1/ UNE PERIODE DE PREPARATION EN JUIN/DEBUT JUILLET

Période caractérisée par l'intervention des salariés sur toutes les questions économiques (pouvoir d'achat, emploi, croissance, réduction du temps de travail). Actions à relier de façon réelle mais non mécanique à la Sécurité Sociale, en se saisissant d'une part de l'occasion fournie par le débat sur le budget social de la Nation et en intervenant d'autre part, contre le forfait hospitalier, sur les honoraires médicaux, etc.

Ce sera aussi la période de vérification des listes électorales, de leur validité, de l'inscription de ceux qui auraient été oubliés.

Pour cette période, le secteur confédéral fournira :

- a) un sigle C.G.T. qui sera destiné à estampiller tous les matériels ;
- b) des mots d'ordre qui seront les thèmes-force, destinés à être popularisés, complétés, enrichis par des mots d'ordre locaux, etc ;
- c) des fiches argumentaires destinées aux militants animateurs de la campagne ; fiches non-exhaustives, mais conçues pour répondre aux questions qui se posent. Dix fiches prévues (5.000 ex. chacune) : la situation économique et sociale ; les grands dossiers économiques et la Sécurité Sociale ; le chômage et la Sécurité Sociale ; le financement ; la retraite ; les immigrés et la Sécurité Sociale ; les femmes et la Sécurité Sociale ; les handicapés ;
- d) 50.000 affichettes sur les inscriptions pour les entreprises et les lieux publics.

Pour aider nos entreprises et nos collectifs électoraux, un "PROPA" spécial "Elections Sécurité Sociale" sera édité à 5.000 ex. et paraîtra courant Août.

## 2/ LA CAMPAGNE PROPUREMENT DITE

Dès le début Septembre s'ouvrira toute la période de la popularisation des propositions de la C.G.T. pour la Sécurité Sociale, au plan collectif comme pour les catégories.

Le Secteur fournira :

## A) du matériel grand public

- a) un film 16 mm et vidéo de 26 minutes pour les réunions ;
- b) une exposition pour le parrainage et les assemblées publiques (1.500 à 2.000 ex.) ;
- c) des autocollants CGT ( 3 millions d'exemplaires pour les feux, les bornes, les rues, etc ) ;
- d) des bandeaux appelant au vote C.G.T. ( 3 millions d'exemplaires) ;
- e) une affiche 40 x 60 et 80 x 120 (200.000 ex. en tout) ;
- f) un journal de masse pour les entreprises inorganisées, le porte-à-porte ( 4 millions d'exemplaires).

## B) du matériel pour les entreprises

- . 8 journaux muraux (un par semaine), sur les thèmes suivants : maladie, vieillesse, retraite, ICT, immigrés, gâchés, etc, et les matériels grand public utilisés à bon escient à l'entreprise.

## C) des matériels spécifiques

- a) pour les jeunes, 2 "France-Espoir" (début et fin de campagne, en direction des jeunes, salariés et soldats) ;
- b) pour les femmes, 1 journal 4 pages (1 million d'exemplaires), entreprises féminisées, porte-à-porte ;
- c) un journal cadres (1 million d'exemplaires) ;
- d) une affichette en langues étrangères (50.000 ex.) pour les foyers et les entreprises.

Des émissions de radio (4 à 50 ex.) seront réalisées pour alimenter nos radios CGT, les radios amies.

## 3) OCTOBRE

Ces journées seront destinées à la phase de propagande de très large masse et à l'appel au VOTE CGT. Bandeaux, autocollants, affiches, journal de masse, "France-Espoir" - déjà cités - seront utilisés avec cette perspective (le Secteur Propagande proposera un échéancier d'utilisation des supports).

Le secteur fournira

- a) une affiche 40 x 60 et 80 x 120 (200.000 ex.) appelant au vote ;
- b) une adresse de dernière heure aux travailleurs.

Enfin, il se réserve la possibilité d'un matériel permettant de répondre aux questions d'actualité ou à l'argumentation de nos adversaires.

Ce dispositif représente pour la Confédération un effort de propagande sans précédent, à la mesure de l'enjeu. Nous reviendrons ultérieurement sur le contenu de ces matériels et leur utilisation.

---

## INSCRIPTION DES ELECTEURS

Les listes des électeurs sont établies à partir des fichiers assurés sociaux. Seront inscrits ceux qui ont bénéficié de prestations depuis trois ans. Selon les estimations de la Sécurité Sociale et du Ministère, environ 90% des électeurs possibles recevront leur carte d'électeur.

*C'est donc une conception différente des élections prud'homales qui est à envisager en vue de vérifier les inscriptions.*

Nous proposons d'opérer, dès la publication des listes, par sondage, avec des syndiqués, des militants et leur famille, afin de déterminer s'il y a des anomalies importantes.

Comme pour les élections politiques, chaque électeur non-inscrit doit faire les démarches afin qu'il soit porté sur la liste électorale.

Une campagne d'incitation à vérifier son inscription sera organisée par le Ministère avec les médias.

Nous pouvons, avec les U.L. et les Syndicats, nous aussi, sensibiliser les salariés, car c'est, dès ce moment, que commence concrètement la campagne C.G.T. sans, évidemment, disperser nos forces et nos moyens.

## DATES DECISIVES POUR LES INSCRIPTIONS

- . le 31 MAI les Mairies seront en possession des états d'identification des électeurs.
- . le 10 JUIN le Maire doit afficher l'avis de dépôt des états de recensement au Secrétariat de la Mairie en vue de leur consultation par toute personne intéressée.
- . du 10 JUIN au 8 JUILLET tout électeur peut vérifier s'il est inscrit et; le cas échéant, demander à la Mairie son inscription ou la radiation d'un électeur indûment inscrit, il est délivré un récépissé. La Commission administrative instruit les demandes et réclamations.
- . le 20 JUILLET, après avoir recueilli l'avis de la Commission administrative, le Maire arrête les listes électorales en procédant à l'inscription des électeurs dans chaque collège. Il notifie les décisions de refus d'inscriptions ou de radiations aux intéressés. Les électeurs ont 10 JOURS pour saisir le Tribunal d'Instance si la liste est contestée.
- . le 23 JUILLET le Maire avise les électeurs par voie d'affichage du dépôt des listes.
- . du 23 JUILLET au 2 AOUT tout électeur ou le Commissaire de la République peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Le recours est formulé par déclaration orale ou écrite au Secrétariat du Greffe du Tribunal d'Instance dans le ressort duquel est située la Commune dont la liste est contestée. Le Tribunal d'Instance statue dans les 10 jours suivant de dépôt de recours.

*. Les cartes électorales sont établies par le Maire et seront adressées au domicile des électeurs en principe vers le 10 OCTOBRE.*

## LES CANDIDATURES

Cette responsabilité relève des U.D.. Toutefois, pour une complète information, nous publions les dates importantes, car elles se situent dans la période des congés, et il y a lieu de prévoir toutes les démarches en temps utiles.

Pour l'établissement des listes de candidatures, il y a lieu de prévoir, outre celles pour les C.P.A.M. et les C.A.F., les listes pour les Conseils d'Administration de l'URSSAF.

Le Décret précisant les modalités, pour cet organisme, paraîtra prochainement.

D'ores et déjà, il nous faut rechercher autant de candidats que les autres Caisses et en sachant que la règle d'incompatibilité sera aussi applicable.

### 22 AOUT (Arrêté Ministériel à paraître)

Début du délai de dépôt des candidatures à la Préfecture. Chaque liste fait l'objet d'une déclaration collective effectuée par le mandataire (le représentant de l'U.D.) muni d'une procuration écrite, signée de chaque candidat figurant sur la liste. Le nombre de candidats ne peut être inférieur à 15 et supérieur à 23. Il est, bien entendu, recommandé de constituer nos listes avec 23 noms.

Chaque candidat doit fournir une fiche individuelle d'état civil, une photocopie d'une pièce d'identité.

Un arrêté préfectoral fixera la période de dépôt des candidatures qui sera, selon le calendrier électoral, entre le 22 AOUT et le 5 SEPTEMBRE.

Aucun dépôt ou retrait individuel de candidature ne peut être opéré après le dépôt de la liste.

La régularité des listes peut être contestée dans un délai de 3 JOURS, à partir de leur publication devant le Tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouve le siège de la Caisse intéressée.

## LES ELECTEURS

Nous publions, pour la complète information des Collectifs et pour les aider à mieux connaître leurs axes de travail pour la campagne électorale sur leur territoire, la liste des principales catégories qui formeront le corps électoral, ainsi que leur nombre approximatif.

Cette liste permettra de saisir l'essentiel de ceux et celles vers qui nous devons porter nos efforts pour assurer le vote C.G.T., ainsi que nos rapports avec les diverses Organisations et Associations.

## VOTES POUR LES CAISSES PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE :

## Salariés :

. Salariés de l'Industrie et du Commerce .....	13.200.000
. Fonctionnaires civils titulaires et Commis d'état .....	2.034.000
: Agents titulaires des Collectivités locales .....	768.000
. R.A.T.P. ....	39.000
. Personnel Comédie Française, chemins de fer secondaire, industries électriques et gazières, titulaires C.F.F. (actifs et retraités) .....	580.000
. Banque de France .....	27.000

## Retraités :

. Retraités du Secteur privé .....	4.416.700
. Fonctionnaires Commis d'état, collectivités locales .....	1.121.000

## Divers :

. Chômeurs indemnisés .....	1.120.000
. Etudiants .....	520.000
. Elèves des Etablissements techniques publics et privés (plus de 16 ans) .....	250.000
. Grands invalides de guerre, veuves et orphelins de guerre, titulaires rentes de survivants, invalides 2ème et 3ème catégorie, rentes A.I. ....	604.000
. Praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés .....	176.000
. Assurés volontaires .....	185.000
. Clercs de Notaires .....	40.600

## VOTE POUR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

## Collège des assurés :

Les mêmes électeurs que pour la C.P.A.M. plus les catégories suivantes :

. Agents titulaires SNCF (actifs et retraités) .....	660.000
. Militaires de carrière .....	612.000
. Marins de commerce .....	151.000
. Retraités R.A.T.P. ....	40.000
. Union régionale Sociétés Secours Minière de l'Ouest .....	8.500

Collège des travailleurs indépendants (qui aura ses propres listes)  
pour information :

. Professions libérales .....	300.000
. Professions artisanales .....	555.000
. Professions industrielles et commerciales .....	630.000

## \* les collectifs électoraux

Nous avons traité cette question dans le précédent "EN DIRECT". Chacun pourra s'y reporter durant toute la campagne électorale. Néanmoins, il n'est pas inutile de préciser, aujourd'hui, les différents types de Collectifs qui peuvent exister et quelques-unes de leurs tâches respectives :

### \* LE COLLECTIF DEPARTEMENTAL

C'est l'outil de la Direction de l'U.D. pour organiser, impulser et coordonner la campagne sur l'ensemble du département sous ses différents aspects :

- candidatures, modalités électorales, liaisons avec les Pouvoirs publics, édition du matériel officiel, organisation de la campagne de masse de la C.G.T., mise en place des Collectifs locaux, financement.

Le responsable du collectif doit être un Membre du Secrétariat de l'U.D., entouré d'une équipe suffisante pour assumer l'ensemble des tâches.

Certains départements sont pourvus de plusieurs Caisses (CPAM), il y a aura donc intérêt à ce qu'un groupe de travail, en liaison avec le Collectif électoral départemental, accomplisse les tâches électorales décrites dans le papier précédent au niveau de chaque circonscription de Caisse.

### \* LES COLLECTIFS LOCAUX

Adaptés au terrain à couvrir et aux objectifs qui sont fixés à chacun d'entre eux. Plusieurs cas de figure se présentent :

- les Collectifs locaux d'U.L. ;
- les Collectifs locaux où n'existent pas d'U.L. ;
- les Collectifs de site, de zone industrielle, de quartier, ou d'ensemble populaire, d'ensemble universitaire, de village.

Quelle que soit leur forme, ils ont des tâches immédiates à accomplir :

- 1/ déterminer les objectifs et les cibles prioritaires du Collectif en fonction de la composition sociale et du terrain à couvrir et s'adresser aux travailleurs dès maintenant en faisant la liaison entre les problèmes d'actualité et nos propositions concernant la Sécurité Sociale.

- 2/ Faire l'inventaire des militants et des syndiqués résidant dans le Secteur afin de les intégrer dans le Collectif ou dans les équipes de parrainage.
- 3/ Rechercher tous les moyens possibles pour que ces Camarades aient la disponibilité suffisante afin de pouvoir accomplir leurs tâches.
- 4/ Prendre contact avec les entreprises organisées, les aider à constituer des équipes de parrainage s'intégrant dans le plan de travail du collectif local.
- 5/ Se préparer à vérifier dans les Mairies la validité d'inscriptions dès que celles-ci seront publiées afin de faire faire les correctifs nécessaires.

\* LES COLLECTIFS FEDERAUX ET LES GROUPES DE TRAVAIL DES ENTREPRISES

Placés sous la responsabilité de Secrétaires fédéraux, ils aident la Direction fédérale à mener, dès maintenant, une vraie campagne nationale en prise avec les réalités professionnelles.

Ils animent la mise en place des groupes de travail d'entreprises qui, dès leur constitution, aident la Direction du Syndicat à une campagne électorale dans l'entreprise comme s'il s'agissait d'une élection professionnelle.

Ils ont aussi un rôle important à jouer dans la constitution d'équipes de parrainage à mettre à la disposition des Collectifs électoraux locaux.

Ils peuvent aussi, dès maintenant, être chargés de réfléchir aux propositions à faire à la direction de l'entreprise pour organiser des transports collectifs permettant réellement aux travailleurs de se rendre dans les bureaux de vote de leur domicile le jour du vote.



# CONQUERIR les moyens financiers pour GAGNER

Les élections à la Sécurité Sociale nécessitent la mise en place de forces considérables en militantes et militants et une bataille financière exceptionnelle -du jamais vu- pour donner à toutes les structures de la C.G.T. les moyens nécessaires pour gagner.

Cette bataille doit venir s'inscrire tout naturellement dans l'activité quotidienne de la C.G.T. : les luttes, la défense des revendications, le renforcement... Tenant compte des batailles en cours, mais aussi des initiatives d'actions financières des Fédérations, Unions départementales, Unions locales, Syndicats et afin de bien s'insérer dans celles-ci, le Bureau Confédéral a décidé de proposer à toutes les organisations de la C.G.T. d'engager la bataille financière à partir :

1/ De la mise à jour de tous les syndiqués : 5 timbres fin mai, 6 fin juin et le 8ème timbre (août) placé avant le départ en congés, en liant étroitement cette démarche à la mise en place et au développement du Prélèvement Automatique des Cotisations (P.A.C.).

2/ De proposer à chaque travailleur inorganisé dans l'entreprise un timbre syndical au taux de la cotisation pratiqué dans le syndicat pour apporter le soutien à l'action et aux propositions de la C.G.T. et afin que cela irrigue toutes les structures.

3/ Que, dans chaque Union départementale, Union locale, Syndicat, des mesures concrètes soient prises pour organiser un collectage de masse avec un support approprié (souscription, tombola, collecte au drapeau, etc...) afin de contacter un maximum de salariés dans la population sur les marchés, dans les gares, les quartiers, dans les H.L.M. au porte à porte, pour qu'ils participent financièrement à notre action et qu'ils votent C.G.T..

Pour gagner sur ce terrain, il est indispensable, qu'au niveau des différents collectifs, soit mis en place un Responsable de la Politique Financière pour impulser, diriger, contrôler en permanence cette activité.

Dans cet esprit, la CONFEDERATION fera le point chaque semaine où nous en sommes :

- DU REGLEMENT DES COTISATIONS,
- DE L'AVANCEE VERS LE TIMBRE SUPPLEMENTAIRE,
- DES PROGRES SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS (P.A.C.).

IL EST RECOMMANDE QUE, DANS LES FEDERATIONS, UNIONS DEPARTEMENTALES, UNIONS LOCALES, SYNDICATS ET DANS UN ESPRIT CONQUERANT, LES MEMES DISPOSITIONS SOIENT PRISES POUR ASSURER LE SUCCES REGULIER DES RENDEZ-VOUS.

# LA VO ET LA

## CAMPAGNE « SECU »

2 QUESTIONS :

### COMMENT et VERS QUI ?

Oui, il est nécessaire de bien CADRE la place que va tenir et que tient déjà la V.O. dans cette grande bataille désormais engagée.

PLUS de 20 numéros, soit des MILLIONS d'exemplaires du journal de la C.G.T., qui au fil des semaines, porteront les grands thèmes de cette lutte pour reconquérir la "SECU".

La V.O. fait et fera vivre cette bataille.

Son contenu, très diversifié, riche en arguments, va constituer, en fait, une sorte de DOSSIER HEBDOMADAIRE auquel s'ajoutera toute l'actualité économique et sociale qui comptera dans cette bataille.

La V.O. va donc compter parmi les OUTILS les plus efficaces que la C.G.T. met en œuvre.

Il n'y a évidemment pas de limite à la cible des lecteurs que vise le journal de la C.G.T.

Mais il faut bien voir que la V.O. ne constituera pas un moyen DIRECT de notre propagande de masse, diversifiée, vers la trentaine de millions d'électeurs.

Par contre, la V.O. constitue un OUTIL irremplaçable pour ces dizaines, centaines de milliers d'hommes et de femmes, élus, délégués, candidats, membres des équipes de parrainage (militants et syndiqués) qui, eux, seront des PROPAGANDISTES de la C.G.T.

C'est EUX et ELLES, qu'il faut GAGNER à la lecture de la V.O., et les gagner de suite, car la bataille est engagée.

**OBJECTIF: 20 000 PROPAGANDISTES**

de plus, solidement informés par la V.O.

UN RESPONSABLE VO dans chaque Comité Electoral

Faire du mois de juin, un mois  
de réalisation d'abonnements à la VO

# **PREFORMATION DES CANDIDATS CGT ADMINISTRATEURS A LA SECURITE SOCIALE**

Une grande bataille est engagée à l'occasion des élections des Conseils d'Administration aux Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales par toute la C.G.T. afin d'obtenir la meilleure représentation possible.

Ces élections vont être un évènement important. La C.G.T. et ses militants vont agir, dans cette campagne électorale, avec ardeur, courage et esprit d'initiative, mais il FAUDRA QUE LES CANDIDATS PRENNENT TOUTE LEUR PLACE, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des élections prud'homales.

Dans le dispositif qui doit se mettre en place, notamment avec les Collectifs électoraux, la formation syndicale doit prendre toute sa place, c'est pourquoi le C.C.E.O. et le Secteur Santé, Protection Sociale, préconisent la tenue de sessions de préformation de nos candidats administrateurs. Il faut donc, dès à présent, inclure dans les plans de travail cette activité.

Ces actions de formation sont de la responsabilité de tous, mais nos responsables et Commissions à l'éducation doivent participer activement et surtout impulser.

## **LES OBJECTIFS**

L'objet de la préformation est de préparer au mieux les candidats administrateurs C.G.T. à participer dans la campagne pour le succès des élections mais aussi de leur donner les premiers éléments de compréhension de leur future mission.

## **ORGANISATION DE CES SESSIONS**

La plus grande souplesse est ici conseillée, l'OBJECTIF étant de FAIRE VITE (nous avons peu de temps devant nous) et de faire pour un PLUS GRAND NOMBRE (des milliers de candidats à joindre).

Ces sessions seront animées par des militants de l'U.D. et de l'U.L. et parmi eux les Administrateurs en fonction.

## **LES SUJETS RETENUS SONT AU NOMBRE DE CINQ**

- 1/ Elections Sécurité Sociale et Action syndicale,
- 2/ Historique de la protection sociale,
- 3/ Structures et fonctionnement issus des Ordonnances de 1967,
- 4/ Financement de la Sécurité Sociale,
- 5/ Place et rôle du nouvel Administrateur.

POUR AIDER A CETTE PREFORMATION, LE CCEO EDITE UN DOSSIER DESTINE

- . En première étape aux animateurs de la préformation ;
- . En seconde étape ce dossier est destiné aux participants de ces sessions.

POUR OBTENIR CE DOSSIER :

ADRESSEZ-VOUS AU C.C.E.O. de la C.G.T.



<p>COMMANDE à adresser au CCEO/CGT 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL-CEDEX</p> <p>Joindre le REGLEMENT CORRESPONDANT Chèque bancaire - chèque postal</p> <p>CCP 13 301 00S - PARIS libellé à l'ordre de C.G.T. "MATÉRIEL SYNDICAL"</p>	<p>Adresse destinataire (lettre imprimée)</p> <p>NOM et ORGANISATION _____</p> <p>_____</p> <p>Rue _____</p> <p>Code postal _____ Localité _____</p> <p>_____</p> <p>Date de la commande _____</p>
--	--

Remise de 10% à partir de 20 EX. de la BROCHURE

Code		Nombre d'ex.	Prix	remise	Total
15 BR 043	PREFORMATION des Candi- dats Administrateurs Sécurité Sociale		10 frs		

QUESTIONNAIRE

A RENVoyer AU SECTEUR CONFEDERAL ORGANISATION  
DES LA DESIGNATION DU RESPONSABLE

=====

ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE

IDENTIFICATION DES COLLECTIFS

Réservé à  
l'informatique

/\_\_/\_/

DEPARTEMENT \_\_\_\_\_

NOM DE LA COMMUNE  
OU VILLE CONCERNÉE \_\_\_\_\_

/\_\_/\_/

. COLLECTIF DE CAISSE (1) ..... (\_\_\_)

/\_\_/\_/\_/

. COLLECTIF D'UNION LOCALE ..... (\_\_\_)

/\_\_/\_/

. COLLECTIF D'ARRONDISSEMENT ..... (\_\_\_)

/\_\_/\_/

. COLLECTIF DE CANTON ..... (\_\_\_) (2)

/\_\_/\_/\_/

. COLLECTIF DE COMMUNE ..... (\_\_\_)

/\_\_/\_/

. COLLECTIF DE QUARTIER ..... (\_\_\_)

/\_\_/\_/

. COLLECTIF DE ZONE INDUSTRIELLE ... (\_\_\_)

ne rien inscrire  
dans cette partie

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LA  
RESPONSABLE DU COLLECTIF ( \_\_\_\_\_ )

. NOM ( \_\_\_\_\_ )

. PRENOM ( \_\_\_\_\_ )

. ADRESSE ( \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

. NUMERO DE TEL. : ( \_\_\_\_\_ )

OBSERVATIONS EVENTUELLES ( \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_ )

(1) Pour le département ayant plusieurs Caisses CPAM.

(2) Mettre une X dans la case correspondante.

(Ce questionnaire est à reproduire en autant d'exemplaires  
qu'il y a de collectifs mis en place)